

F3SCT Académique

Séance du 17 octobre 2023

Procès-verbal

Présents :

Membres représentants de l'administration :

- Madame Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie
- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie
- Madame Nathalie DEPARDIEU, directrice des ressources humaines

Membres représentants des personnels titulaires :

- Madame Sonia LABROUSSE (FSU/CGT)
- Madame Christine BERNARD (FSU/CGT)
- Madame Roselyne DUCLOUET (FSU/CGT)
- Monsieur Stéphane CHANCEREL (FSU/CGT)
- Madame Sylvie GACHENARD (FSU/CGT)
- Monsieur Jean-François ROLAND (UNSA éducation)
- Madame Magali JOUSSEAUME-MONTEL (UNSA éducation)

Membres représentants des personnels suppléants :

- Monsieur Richard GAZAUD (UNSA éducation)
- Monsieur Stéphane CHANCEREL (FSU/CGT)
- Madame Marie GEAY (FSU/CGT)
- Monsieur Julien MASSE (FSU/CGT)

Membres experts :

- Madame Cécile AUZANNET, correspondante handicap
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Madame Sylvie PFEIFFER, inspectrice SST
- Madame Clarisse LEFORT secrétaire générale de la Charente-Maritime
- Monsieur Cédric MONLUN, secrétaire général de la Vienne
- Monsieur Christophe RAVET, CT AS
- Madame Isabelle DIEZ, CT médecin
- Madame Mathilde ARLOT, infirmière de prévention
- Madame Isabelle ETCHETO, psychologue du travail
- Monsieur Jean-Charles LINIER, chef de la DPE
- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la DIPEAR
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023
- 2-Point sur la formation des membres du CSA et du F3SCT
- 3- Présentation de « stop discri » et mise en place du calendrier de travail VSS 2023/2024
- 4- Point RSST
- 5- Rapport annuel ISST
- 6-Calendar des GT 2023/2024
- 7-Point de situation sur la mise en paiement des factures des visites médicales d'embauches et des congés longs.

Monsieur le secrétaire général d'académie constate le quorum et ouvre la séance à 9h30.

Il note que les membres de la FNEC-FP-FO sont absents.

Déclaration liminaire de la FSU-CGT et de l'UNSA éducation qui seront lues dès que madame la Rectrice sera présente.

1-Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023 :

Le PV est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications à apporter.

Madame la Rectrice rejoint la séance à 9h45.

Madame la Rectrice explique qu'elle a souhaité être présente car l'actualité des derniers jours et les évènements qui se sont malheureusement répétés, ont créé une grande émotion sur l'ensemble des personnels de l'éducation nationale. Elle souhaite écouter les déclarations liminaires et reviendra sur le protocole mis en place juste après.

Déclaration liminaire de la FSU-CGT et de l'UNSA éducation.

Madame la Rectrice a souhaité ce temps d'échange au vu du contexte particulier suite à l'assassinat de Dominique Bernard enseignant à Arras.

Concernant la sécurité, les établissements disposaient déjà de plans de mise en sureté et cela a certainement permis que la tragédie d'Arras n'ait pas été plus « dramatique ».

Il y aura, toute cette semaine, un report de tous les exercices PPMS. Ces exercices sont très utiles et c'est une culture qu'il faut développer. Néanmoins, il paraît difficile de maintenir les exercices dans ce contexte. Le plan Vigipirate va également être renforcé, les attroupements limités, un contrôle des sacs et de l'identité des adultes ne fréquentant pas l'établissement seront aussi mis en place ainsi que la poursuite des signalements « atteinte aux personnes (élèves ou personnels) ». Les personnes concernées pourront bénéficier de la protection fonctionnelle.

Madame la Rectrice explique que l'académie est en attente du retour du ministère quant à la sécurisation puisque la compétence revient aux collectivités. Certains établissements sont déjà pourvus de caméra, et les établissements qui présentent des défauts de sécurisation, doivent faire l'objet d'un accompagnement.

Monsieur le conseiller de service social, ajoute qu'une cellule d'écoute a été mise en place tout le weekend et que les assistantes sociales des personnels prendront le relais cette semaine. Le numéro PAS de la MGEN a été également rappelé aux personnels.

Madame la Rectrice rappelle que le travail d'éducation aux valeurs de la république et à la laïcité doit être maintenu et clarifié surtout dans le contexte Israélo-Palestinien, dans les établissements scolaires et dans

les écoles. C'est un sujet compliqué. L'école fait son travail mais la sécurité est un enjeu beaucoup plus vaste qui sort des établissements. Il y a des canaux de manipulation de la jeunesse. Les signalements peuvent venir des équipes pédagogiques. Il faut les réaliser en lien avec le DASEN qui communique avec les préfets et les procureurs. Les écoles sont devenues une cible au même titre que les lieux de culte.

Monsieur le secrétaire général complète en indiquant que, dès ce week-end, une cellule a été mise en place sur la sécurité avec la préfecture, les DASEN et les inspecteurs ont été mobilisés. L'équipe mobile de sécurité va également passer dans certains établissements pour faire le point sur les améliorations à apporter. Les événements qui mobilisent les personnels hors établissement, seront annulés. Dans le contexte actuel, il faut rester prudent et attentif. La reprise sera progressive.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent connaître la modalité de la fouille des sacs. Ils pensent que, dans les établissements sensibles, il serait judicieux de mettre des portiques de sécurité. Néanmoins il faut aussi former les personnels de l'accueil dans les établissements même si cela a un coût. Un cahier de doléance serait également utile pour que les collègues puissent faire leurs remontées. Se pose également le problème des gymnases. Ils sont souvent accolés aux établissements mais ils n'ont pas de système d'alarme et même si cela dépend des collectivités, il est important de pouvoir poser la question.

Concernant la minute de silence, dans certains établissements, cela s'est déroulé dans les classes et pas de manière collective dans la cour et cela a été difficile pour certains enseignants.

La formation laïcité a été très appréciée des représentants des syndicats et elle pourrait être proposée pour les élèves sur une demi-journée banalisée.

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'il y a une banalisation du risque d'attentat et n'importe quel collègue aurait pu être touché. Dans les établissements, il est très difficile de repérer des élèves comme de potentiels terroristes. Ce n'est pas dans la culture du métier. La violence est dans la société et l'école ne peut pas tout. Concernant la sécurité et la fouille des sacs, il faudrait surtout des encadrants, du personnel qui connaissent les enfants. Une formation sur les valeurs de la république serait intéressante à proposer, il faut y réfléchir.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent que la sécurisation dans les écoles soit bien appréhendée. En effet, il s'agit d'une dimension éducative, il faut faire attention. C'est un problème compliqué pour les enseignants qui parfois s'autocensurent, certains élèves réagissent très violemment. Il faut trouver des temps de discussion. Concernant les temps banalisés, tous les personnels doivent être concernés y compris les agents territoriaux et les parents d'élèves. Les enseignants doivent être aidés à repérer les signaux faibles concernant les atteintes à la laïcité.

Madame la Rectrice répond que le rôle initial de la prévention dans les écoles est important.

Il y a des vrais signalements qui peuvent être faits. Lorsque les jeunes deviennent majeurs il est beaucoup plus difficile de les suivre. Un signalement avait pourtant été fait pour Arras.

L'équipe mobile de sécurité n'existait pas, il y a quelques années et son rôle aujourd'hui est fondamental. Dans l'avenir, la sécurisation augmentera et il faudra évaluer les risques de bunkérisation. Prévoir un temps d'échange avec les élèves est tout à fait possible, sur les enjeux de la société, sur l'intégration et cela en lien avec la collectivité. Il faut expliquer les choses aux élèves et remettre dans le contexte, la question du blasphème est incompréhensible pour certains. La population musulmane est discriminée et il faut pouvoir en parler. Les établissements qui souhaitent s'engager seront soutenus.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent qu'il est très important de pouvoir donner une impulsion sur ce sujet.

Monsieur le secrétaire général complète en précisant qu'il n'y aura pas de fouille des sacs, le contrôle restera visuel. Personne n'est assermenté. Cela est superficiel mais dissuasif. Les collectivités seront associées aux questions de sécurité, cela permettra d'aborder la partie financière et le sujet de la formation. Le PPMS est important, un diagnostic de sécurité sera repris si nécessaire ainsi que l'analyse sur les abords et les zones à risques. Il y a un vrai travail à réaliser sur l'évitement des risques.

Concernant la formation, il n'y a aucune volonté de les annuler, l'académie reste mobilisée et c'est une priorité, le volume ne diminuera pas. Concernant le cahier de doléances, il existe déjà la saisine RSST, cela est utile pour faire des propositions. L'administration vérifiera avec le service informatique si cet item peut être rajouté.

Les représentants de la FSU-CGT rajoutent qu'il ne faut pas oublier la prévention, les assistants sociaux sont formés en lien avec le collectif et l'individuel. Il manque de ces personnels dans l'académie, il faudrait ouvrir le concours. Le discours volontariste est très positif mais il ne faut pas oublier d'attribuer les moyens qui vont avec. Les formations pour éviter les conflits sont pour le moment programmées pendant les congés scolaires et sur la base du volontariat, ce qui n'est pas possible.

Pour terminer, les représentants s'interrogent sur les modalités de la procédure à suivre en cas de problème dans un établissement.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail répond qu'au niveau du registre, c'est un outil de prévention. Il y a d'autres moyens en complément, notamment les faits établissement. Pour l'évaluation des risques professionnels, les RSST sont utiles, il faut les prendre en compte. Pour les établissements, le code du travail prévoit que le lieu doit être sécurisé. Il y a de fortes inégalités, il faut les identifier et apporter des réponses. Cela n'est pas toujours prioritaire pour les collectivités. A chaque situation singulière, la réponse est singulière, il n'y a pas de schéma prés établi.

Monsieur le secrétaire général complète et explique que les chefs d'établissement, les directeurs d'école ou les IEN font la 1^{ère} remontée. Le document unique est un outil qui doit être utilisé et qui permet la traçabilité, il est synthétique et tout le monde peut y contribuer. La formation laïcité concerne aussi le 1^{er} degré et l'administration sera attentive aux dates proposées hors temps scolaire. Concernant les travaux dans les établissements, l'administration suivra les évolutions.

Suite au départ de madame la Rectrice, monsieur le secrétaire général clôt ce temps d'échange essentiel pour revenir à l'ordre du jour. L'actualité méritait d'être mise en avant, il faudra juste être synthétique sur certains points.

2-Point sur la formation des membres du CSA et du F3SCT :

Monsieur le conseiller de prévention académique fait un point d'étape. Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail a réalisé la formation de la 1^{ère} journée. Pour le CSA académique : 6 personnes /11 étaient présentes, 15/27 pour le F3SCT académique, 23/28 pour le 16, 24/32 pour le 86, 17/ 21 pour le 17 et 22/29 pour le 79.

Les journées 2 et 3 seront proposées à partir du mois de janvier.

Les membres de l'UNSA éducation souhaiteraient avoir le calendrier rapidement.

Monsieur le secrétaire général répond que les engagements ont été tenus, la 1^{ère} journée s'est déroulée au 1^{er} trimestre et que la suite du planning sera envoyée aux organisations syndicales rapidement.

Les membres de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis car ils déplorent l'absence de membres de l'administration sur les temps des formations même si l'intervention de madame l'inspectrice santé et sécurité au travail était de qualité.

Les représentants de l'UNSA éducation ne participeront pas au vote car c'est un souhait et non un avis.

1 Avis :

FSU-CGT : 5 voies pour
L'UNSA éducation : Ne prend pas part au vote

Monsieur le secrétaire général répond que l'administration sera mobilisée pour les prochaines formations. Madame l'inspectrice santé et sécurité au travail a aussi fait cette remontée conjointement avec les personnes de l'administration.

Les membres de la FSU-CGT précisent que les absences sont dues aux professeurs du 1^{er} degré qui n'ont pas pu être remplacés. Il faudra s'organiser pour les 2 prochaines journées.

Monsieur le secrétaire général répond qu'il en informera les DASEN.

3- Présentation de « stop discri » et mise en place du calendrier de travail VSS 2023/2024 :

Monsieur le conseiller technique service social, informe sur la mise en place du dispositif qui a été présenté aux chefs d'établissement pendant la journée de rentrée.

Le violentomètre adapté au travail a été présenté sous forme d'affiche et la page de présentation est disponible sur l'intranet depuis début octobre. Ce sont les premiers éléments autour des violences sexistes et sexuelles, les données sont évolutives. Des informations sur la saisie dans la cellule d'alerte sont données en plus d'expliquer ce qu'est une violence sexuelle et sexiste. Le signalement est anonyme, les personnes ont le choix de donner leur téléphone pour être rappelées ou un envoi par mail est possible, seul monsieur le conseiller technique y a accès.

La constitution de l'équipe d'écouter est réalisée avec des volontaires. L'équipe va être informée de tous les textes et des éléments juridiques et une formation à la communication non violente sera mise en place pour accompagner la posture de l'écouter.

Les représentants de la FSU-CGT répondent que, pour le moment, il y a eu peu d'affichage dans les établissements et que le violentomètre est illisible dans le format actuel. Quant à la diffusion sur l'intranet, il faut veiller à garder la pérennité de l'affichage et ne pas mettre de profilage car tout le monde est concerné. Monsieur le secrétaire général rappelle que dans le discours de rentrée, un point spécifique a été fait sur les violences sexistes et sexuelles. Un travail sur une meilleure visibilité va être mis en place pour pouvoir diffuser plus largement aux personnels.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur la procédure Stop discrimination. Les représentants des personnels demandent à être informés à chaque FSSSCT départementale ou académique du nombre de signalements effectués dans leur périmètre et de la procédure d'écoute et d'orientation appliquée à chaque situation.

Madame la directrice des ressources humaines précise que le protocole a été présenté en groupe de travail et qu'un tableau de bord avec une typologie pourra être présenté. Dans ce groupe, il y avait également des personnels du 1^{er} degré. Les acteurs peuvent varier en fonction du type de personnel et cela sera instruit soit par la DSDEN ou par les services du rectorat. Tout est encore en construction et il y a du lien à faire avec le réseau des acteurs de prévention.

2 Avis :

FSU-CGT : 5 voies pour
L'UNSA éducation : 3 voies pour

Monsieur le secrétaire général revient sur le calendrier de travail VSS.

Monsieur le conseiller technique service social répond qu'un travail avec le service communication est en cours, un cycle de formation pour développer le concept VSS et égalité est également en cours avec madame la DRH.

Une campagne de prévention est mise en place et donnera lieu à une communication des trois Rectrices de la région académique D'autres projets de communication sont en cours de validation par madame la Rectrice.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent que la représentante VSS soit associée car elle n'est pas informée de l'élaboration de ces temps. Monsieur le conseiller technique service social est le seul acteur et cela n'est pas suffisant.

3 Avis :

Outre bénéficiaire d'une formation au plus vite, la référente VSS académique doit également être mise en relation avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ce domaine.

FSU-CGT : 5 voies pour

L'UNSA éducation : 3 voies pour

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent revenir sur les RSST et les destinataires, ils pensent qu'il y a un vrai problème puisque nous sommes la seule académie à fonctionner comme cela.

Il y a des textes, il faut s'y référer. Le conseiller de prévention académique doit les recevoir et les redistribuer, aujourd'hui trop de destinataires sont dans la boucle. Il faut mettre en place une procédure.

4 Avis :

Les fiches RSST devraient être communiquées par le biais de l'intranet et par mail au supérieur hiérarchique et aux membres de la F3SCT. Il apparaît que, parfois, ces fiches sont transmises à 60 agents. L'article 3-2 du décret 82-453 précise que le signalement est « tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration »

Les représentants des personnels à la F3SCT Académique demandent que les RSST soient communiqués aux chefs de service, aux formations spécialisées et le cas échéant au conseiller de prévention académique et au conseiller de prévention départemental concerné.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail donne des précisions sur ce registre.

Le 1^{er} niveau est la prise en compte des observations et suggestions en lien avec le chef de service.

Le 2^{ème} niveau est l'assistant de prévention ou le conseiller de prévention qui tient le registre.

Le 3^{ème} niveau les RSST sont mises à dispositions à titre d'information.

Monsieur le conseiller de prévention académique ajoute que cela sera modifié dans la nouvelle application notamment pour les personnels qui ont changé de poste. Pour le moment il y a conservation de l'historique.

Monsieur le secrétaire général ne voit aucun inconvénient à diminuer les interlocuteurs. Concernant le directeur de cabinet, il est important en terme de transversalité qu'il puisse garder les informations ainsi que le secrétariat général. Cela permet de relancer avec les adjoints s'il y a des problématiques. C'est une source d'informations utile pour être en prise avec les établissements. Les saisines ne correspondent pas toujours à l'intitulé, on peut passer à côté d'un sujet. Le lien est également fait avec les accidents du travail. Le nombre de personnes sera donc revu à la baisse même si les informations reçues restent confidentielles, il faut qu'elles soient utiles au chef de service.

4- Point RSST

Présentation signalement RSST

1149 signalements en 2022/ 2023, on enregistre une augmentation de 114 signalements par rapport à 2021/2022 qui comptait 1035 signalements.

Le mois de mai 2023 est le mois avec le plus de signalements en 2022/2023 avec 157 signalements. En 2021/2022, c'était le mois de janvier 2022 avec 266 signalements.

L'origine des signalements:

252 signalements d'agression physique en augmentation de +105 par rapport à 2021/2022.

208 signalements d'agression verbale en augmentation de +78 par rapport à 2021/2022.

39 signalements ambiance thermique en augmentation de +20 par rapport à 2021/2022.

497 signalements RPS en baisse de -33 par rapport à 2021/2022.

Les RPS restent encore cette année les signalements les plus nombreux.

Répartition par environnement professionnel :

658 signalements 1er Degré baisse de -59 par rapport à 2021/2022.

430 signalements 2nd Degrés augmentation de +186 par rapport à 2021/2022.

51 signalements service baisse de -19 par rapport à 2021/2022.

Le 2nd degré représente la plus grande part des signalements RSST

Répartition par types d'établissements / services :

295 signalements dans les collèges +166 par rapport à 2021/2022

88 signalements dans les Lycée Généraux Technologiques + 22 par rapport à 2021/2022

104 signalements école maternelle publique baisse de -39 par rapport à 2021/2022

342 signalements école élémentaire publique baisse de -177 par rapport à 2021/2022

197 signalements école primaire publique augmentation de +108 par rapport à 2021/2022

Les écoles élémentaires publiques représentent la plus grande part des signalements RSST

Madame la directrice des ressources humaines complète en expliquant qu'un groupe de travail pour la prévention des risques d'agression des personnels du 1^{er} degré a déjà eu lieu et cela a permis de présenter l'offre de formation à destination des directeurs et directrices d'école pour former aux bonnes pratiques. L'employeur est dans son rôle de protecteur et les situations de violence émanent soit des élèves, soit des parents ou des adultes des écoles. Un travail est en cours dans les Deux-Sèvres qui servira de piste de ressource et l'administration se rapprochera aussi des autres académies pour partager les bonnes pratiques. Cela permettra de réguler et de diminuer à terme les risques.

Un lien sera fait entre les accidents de travail et les RSST.

Les représentants de la FSU-CGT saluent le travail sur les violences dans le 1^{er} degré mais souhaiteraient qu'il y ait une réflexion sur les ambiances thermiques. Il faut réfléchir au calendrier.

Monsieur le secrétaire général est d'accord mais tous les sujets ne peuvent pas être traités. Il faut arriver au terme des travaux en cours et les forces en présence sont limitées.

Une réflexion sur les RPS sera mise en place et analysée dans un premier temps. Pour le moment, il y a assez de travail sur ces contenus pour pouvoir ouvrir d'autres sujets, ils seront traités ultérieurement. Pour le moment, il faut être pertinent dans les réponses à apporter.

Les représentants de l'UNSA éducation sont d'accord pour prioriser sur les agressions et les violences, c'est une vraie urgence.

Les représentants de la FSU-CGT proposent pour partager la charge de travail, qu'il y ait des visites dans des écoles au nom de la F3SCT-A en complément des visites faites par les F3SCT-D. Chacune de ces visites permettant de produire un rapport communiqué à l'ensemble des membres et élaborer à partir d'un protocole commun. Il faut une confiance entre tous les acteurs.

Monsieur le secrétaire général valide la démarche et l'esprit souhaité.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne rappelle que, dans le cadre de la F3SCT de la Vienne, un groupe de travail est programmé en novembre sur les problèmes thermiques.

5- Rapport annuel ISST :

Mme Pfeiffer, ISST, présente son rapport annuel d'activité 2022-2023 qui a été préalablement transmis aux membres de l'instance.

Elle situe d'abord le contexte réglementaire dans lequel s'inscrit cette présentation. L'article 4 de l'arrêté du 3 juillet 2023 fixant les conditions de rattachement à l'IGESR des fonctionnaires et des agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité dans l'enseignement scolaire indique, en effet, que chaque inspecteur santé et sécurité au travail en académie présente un rapport annuel d'activité qui est soumis à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration (CSA) académique et transmis au chef de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, ainsi qu'aux correspondants territoriaux de l'inspection générale.

Mme Pfeiffer rappelle ensuite les trois principales missions des ISST décrites dans la lettre de mission établie par l'IGESR, en précisant que sa présentation en instance ne portera que sur le premier axe qui concerne le contrôle de conformité au travers de la vérification de l'application de l'ensemble des règles de santé et de sécurité applicables dans les écoles, établissements et services de l'académie.

Mme Pfeiffer indique qu'elle a réalisé 25 visites d'inspection au cours de l'année scolaire 2022-2023 et détaille la répartition de ces visites par type d'établissement et par département.

Elle fait un focus sur les propositions de mesures immédiates qu'elle a transmises pour des situations d'urgence.

Enfin, l'ISST indique qu'elle a formulé, dans son rapport annuel d'activité, 47 recommandations, dont 40 recommandations académiques, en lien avec les constats et observations issus des visites de contrôle. Elle précise les axes sur lesquels portent ces recommandations qui visent à répondre aux obligations réglementaires des employeurs en matière de santé et sécurité au travail et à améliorer la prévention des risques professionnels.

Monsieur le secrétaire général revient sur le format des 30 minutes de webinaire qui est très intéressant car cela permet ensuite aux personnels de direction d'avoir un premier niveau puis ensuite de chercher d'autres informations complémentaires.

Madame l'inspectrice rajoute que, sur le webinaire amiante, il y a eu de la déperdition d'où l'idée de le remettre sur intranet et remobiliser les personnels.

Les représentants de la FSU-CGT notent qu'il est important à l'ère du numérique d'être vigilant sur les formations hors temps de travail.

Monsieur le secrétaire général répond que le format de 30 mn convient parfaitement pour éviter ce type de problème et permet de diffuser de la culture sur la prévention. Dans les préconisations, certains personnels devraient trouver des réponses.

Monsieur le secrétaire général précise que, concernant le recrutement du médecin du travail, une candidature à temps complet est en cours de recrutement et devrait aboutir pour une prise de poste en décembre. C'est une très bonne nouvelle pour l'académie. Un autre médecin collaborateur arrivera aussi peut être dans un deuxième temps, l'ensemble de la procédure est en cours.

6-Calendarier des GT 2023/2024 :

| Période | Date | Objet de la réunion | Ordre du jour | Horaire ou Durée | Salle |
|-----------|------------|---|---|------------------|-------|
| septembre | 27/09/2023 | GT prévention des personnes confrontées à des situations de violence et/ou d'agression 1er degré | Propositions d'action | 09h00 - 12h00 | A2 |
| octobre | 03/10/2023 | GT Bilan signalement RSST (PAP) | Bilan des signalements RSST 2022-2023 et recensement des remontées des départements | 09h00 - 10h00 | A1 |
| novembre | 21/11/2023 | GT prévention des personnes confrontées à des situations de violence et/ou d'agression 1er degré élaboration boîte outils / vademecum / guide | Élaboration de la procédure | 09h00 - 11h00 | A1 |
| décembre | 12/12/2023 | GT préparatoire au PAP | Validation des propositions du PAP | 13h00 - 15h00 | A1 |
| | 12/12/2023 | GT prévention des personnes confrontées à des situations de violence et/ou d'agression 1er degré élèves - professeurs | État des lieux élèves à besoins particuliers | 15h00 - 17h00 | A1 |

Le calendrier est prévisionnel et on reprogrammera si besoin en fonction des échanges.

7-Point de situation sur la mise en paiement des factures des visites médicales d'embauches et des congés longs :

Madame la directrice des ressources humaines souhaite faire le point sur les factures d'embauche, il en restait 62 en septembre et à aujourd'hui, il en reste une vingtaine.

Pour les factures médicales liées aux accidents du travail, il en restait 400 et à aujourd'hui, il en reste 256.

Une personne est arrivée en appui mi-septembre et restera jusqu'à la fin de l'année civile pour absorber le

reste des factures.

L'administration a conscience que certains experts médicaux se sont désistés suite à ces retards.

Les membres de la FSU-CGT remercie l'administration pour ce moyen supplémentaire par contre ils souhaitent savoir ce qu'il va se passer en début d'année civile pour que le service ne prenne pas à nouveau du retard.

Monsieur le secrétaire général analyse la situation pour qu'elle ne dégénère pas à nouveau en début d'année. Pour le moment, l'administration est en appui sur le problème et avance pour repartir sur une situation saine.

8-Questions diverses :

Les représentants de la FSU-CGT souhaite connaitre le niveau du protocole qui va être déclenché suite à la progression de La COVID-19 et son nouveau variant «PIROLA » . Les symptômes semblent parfois très forts (fièvre de plus de 38°C et souvent proche de 40°C pendant quelques jours, des maux de tête très violents). Les représentants de la FSU-CGT demandent si un réassort de masques, liquide désinfectant, autotests est prévu et distribué dans les établissements de l'académie.

Monsieur le secrétaire général répond que, concernant le COVID, il n'y a aucune préconisation particulière au niveau national, il faut appliquer les gestes barrières. Le protocole de niveau 1 est appliqué (gel, masque, aération, gestes barrières et mesure du taux de dioxyde dans l'air). L'ARS n'a pas donné d'autres éléments.

L'administration a noté une légère progression des congés maladie par rapport à l'année dernière mais rien de comparable aux années de crises.

Les représentants de la FSU-CGR souhaitent que la dotation des masques soit remise en place, les collègues redemandent du gel et il n'y a plus d'autotest. Ceux sont des mesures préventives utiles.

Monsieur le secrétaire général répond qu'il n'y a eu aucune dotation.

Madame l'infirmière de prévention rajoute que le COVID est maintenant une pathologie qui rentre dans le droit commun et qu'il n'y a plus d'aménagement particulier ni pour les élèves ni pour les personnels.

Monsieur le secrétaire général termine en expliquant qu'une réflexion sera mise en place pour les personnels de santé en établissement, l'administration attend la rentrée et un courrier sera fait aux établissements.

Les représentants de la FSU-CGT demandent où sont publiés les avis votés en instance et leurs réponses sur l'INTRANET académique conformément aux articles 101 et 98 du décret 2020 -1427.

Les avis des instances académiques sont déposés sur l'intranet dans la rubrique formation spécialisée, ils sont à disposition des membres, un travail est effectué pour améliorer la visibilité.

Les membres complètent en précisant que cela permet de transmettre les informations aux différents acteurs.

Monsieur le secrétaire général clôture la séance à 12h45

Madame la secrétaire du F3SCT



Madame la présidente du F3SCT

Par délégation : Monsieur le Secrétaire Général

